

Original : anglais

DÉCLARATION DES ETATS-UNIS À LA SOUS-COMMISSION 1

PA1-503A : Les États-Unis remercient le Président d'avoir intégré les changements que nous avons suggérés et soutiennent son adoption.

PA1-502A : Les États-Unis ont été déçus de voir que nos commentaires n'ont pas été pris en compte dans cette nouvelle version. Les États-Unis partagent bon nombre des préoccupations soulevées par le Sénégal et l'Afrique du Sud au sujet de ce document et notent que les tableaux d'application servent déjà à calculer les limites de capture ajustées pour les CPC qui relèvent des paragraphes 4(a)-(c) de la Rec. 19-02. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'adopter ou d'entériner le PA1-502A et, de plus, nous ne considérons pas qu'il soit nécessaire d'agir sur ce document pour le moment. La Sous-commission 1 devrait plutôt se contenter de prendre note du document et de son utilité potentielle pour soutenir les futures discussions sur l'allocation, en particulier son annexe, qui fournit un contexte important.

Les États-Unis souhaitent également souligner que, aux fins des futures discussions de la Sous-commission 1 sur l'allocation, notre déclaration figurant dans le compte rendu de la réunion annuelle de 2019 reste valable : nous considérons que 1.575 t restent la limite de capture applicable pour les CPC incluses dans la catégorie des petits pêcheurs établie par la Rec. 16-01, y compris les États-Unis. Bien entendu, les CPC couvertes par le paragraphe 4(d) devraient faire tout leur possible pour en respecter les termes.

PA1-511 : Nous sommes heureux de constater le calendrier ambitieux proposé par le Président, bien que nous ayons des inquiétudes quant à la séquence proposée des discussions. Le calendrier des réunions de 2021 (PLE-106) - que la Commission doit encore approuver - prévoit une évaluation du stock de thon obèse à la fin juillet. Si cette date est maintenue, nous craignons donc qu'il ne soit prématuré de se concentrer sur le TAC et les allocations pour le thon obèse en février, à moins qu'il n'y ait de nouvelles idées à prendre en considération. De même, il n'est pas encore clair si de nouveaux avis scientifiques faciliteront la révision des mesures concernant le nombre de DCP ou de zones fermées. Il serait judicieux de reporter ces deux discussions jusqu'à ce que les informations les plus récentes soient disponibles.

Nous suggérons de donner la priorité à la discussion d'autres questions au cours des réunions intersessions de février et d'avril, telles que la gestion des DCP et la collecte des données, les mesures supplémentaires concernant l'albacore, l'examen des mesures de suivi électronique et des mesures concernant les observateurs, et les termes de référence pour l'examen des mécanismes de MCS. Nous notons que le TAC d'albacore est déjà fixé sur la base d'avis scientifiques et qu'il ne devrait donc pas faire partie de ces discussions, en l'absence de nouvelles informations scientifiques. En outre, les mesures de surveillance et de contrôle des navires de ravitaillement ont fait l'objet de discussions approfondies en 2019, mais les décisions concernant ces mesures ont été reportées à la période intersessions. Enfin, nous suggérons que la feuille de route mette à nouveau l'accent sur les sujets pour lesquels la Sous-commission 1 souhaiterait demander un avis supplémentaire du SCRS à l'appui des négociations de 2021, en particulier un avis relatif aux fermetures spatio-temporelles, aux opérations sous DCP, aux navires de support et aux impacts de la sélectivité des tailles sur la PME du thon obèse et de l'albacore. Nous soumettons des suggestions de modifications à la feuille de route de 2021 pour refléter ces points de vue.

Les États-Unis reconnaissent la lourde charge de travail à laquelle le SCRS devra faire face en 2021, compte tenu des perturbations de cette année, mais espèrent néanmoins que le SCRS pourra soutenir les discussions de la Sous-commission 1 dans la mesure du possible.